

Comment faciliter la rencontre entre covoitureurs ?

Descriptif de la démarche

L'entreprise peut faciliter la mise en relation de ses salariés en vue du développement du covoiturage, mais également d'autres formes de déplacements en commun.

Le but est de faciliter la rencontre des personnes pouvant partager ensemble des trajets, d'offrir à de nouveaux venus/convaincus la possibilité de se greffer sur un covoiturage existant grâce à la création de points de rencontre.

À l'origine pensée pour le covoiturage, cette mesure peut être étendue aux modes doux. Certaines personnes ne feront pas le trajet à pied ou à vélo pour des raisons de sécurité, surtout la nuit, ou parce qu'elles ne «connaissent» pas les raccourcis et les itinéraires agréables. La perspective est différente quand on est au moins deux.

Diagnostic nécessaire

Afin de quantifier le potentiel d'une telle mesure, une analyse du besoin est nécessaire :

- analyse des horaires de travail : estimation du nombre de salariés pouvant être concernés en fonction de leurs horaires de travail ;
- analyse du lieu de domicile des salariés : repérage, en fonction des horaires de travail des salariés, des équipes de covoitureurs potentielles ;
- enquête mobilité : quantification et repérage des covoitureurs existants et des équipes déjà en place.

Exemple

Le Conseil général de l'Essonne développe un site de covoiturage pour tous :

www.covoiturage.essonne.fr



Les acteurs de l'action

Pilote

Le chef de projet PDE doit assurer l'information des salariés sur le sujet et répondre à la demande occasionnelle des covoitureurs.

Partenaires financiers potentiels

ADEME Ile de France, mais aussi la Région Ile de France (participation envisageable dans le cadre d'un plan d'actions global de Plan de Déplacements Inter-Entreprises, approuvé par la Région).

Partenaires techniques

Sociétés spécialisées dans les études de potentiel de covoiturage.

Sociétés spécialisées dans la création de plateformes de covoiturage.

Des bureaux d'étude spécialisés peuvent aussi apporter leur appui.



Conseils et bonnes pratiques

Réaliser une étude pour définir des équipes de covoitureurs : à partir de la géolocalisation du domicile des salariés et de leurs horaires de travail et autres critères personnels, des sociétés spécialisées proposent la réalisation d'études permettant in fine de mettre en relation des équipes de 3 ou 4 personnes pouvant potentiellement covoiturer.

Créer une plateforme de covoiturage : à l'échelle d'une entreprise ou d'un groupement d'entreprises, une plateforme Internet accessible à tous peut être créée afin de mettre en relation les offres et demandes de chacun.

Mettre en place une communication adaptée : des actions de communication ciblées et régulières encourageront l'utilisation de la plateforme Internet de rencontre pour covoitureurs potentiels.

Proposer un ou plusieurs lieux physiques de rendez-vous pour les salariés souhaitant partager leur mode de transport : ces points de rencontre rendus visibles par une affiche donneront des informations sur le covoiturage, le vélo et la marche avec d'autres collaborateurs.

Ici, on pourra éventuellement prévoir un poste Internet pour la consultation de la plateforme de covoiturage, ainsi qu'un panneau pour y déposer une demande ou une offre de déplacement en commun.

Assurer l'échange des informations : une personne peut être désignée, qui collectera à intervalles réguliers les offres et demandes des covoitureurs potentiels, en fera une synthèse qu'elle redistribuera sur les différents sites.

L'ADOR relance sa plateforme de covoiturage

L'ADOR est une association du pôle Orly-Rungis ayant mis en place un plan de déplacements inter-entreprises.

Pour relancer sa plateforme de covoiturage, l'ADOR simplifie l'accès à la base de données par deux moyens :

- non-obligation de saisir le code de son entreprise ;
- prise en charge pendant 2 ans des frais d'inscription à la plateforme (16€ par an).

Cette relance de la plateforme sera accompagnée d'une campagne de communication et par une proposition de marquage de places de parking réservées aux covoitureurs.

Etapes clés de l'action

- Diagnostic : détermination des enjeux ;
- Elaboration d'un cahier des charges pour une étude du potentiel ;
- Réalisation d'une étude ;
- Prise de contact avec l'ADEME ;
- Choix d'un type de solution technique pour développer le covoiturage ;
- Elaboration d'un cahier des charges ;
- Analyse des offres ;
- Création de la plateforme.



imprimé sur papier recyclé



crédit photo : B. Mazodier